

DÉCONFINEMENT

QUELLES CONDITIONS SANITAIRES POUR UN ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL SAIN ET SÉCURISÉ ?

Département
des Yvelines

Le gouvernement envisage de rouvrir les écoles à partir du 11 mai. Aux yeux de la CGT Educ'Action et d'une grande partie de la communauté scientifique, cette reprise est non seulement prématurée mais dangereuse pour les personnels, les élèves et leur famille. Le gouvernement prend le risque de créer une nouvelle vague de contamination alors qu'il refuse toujours de fermer les activités non essentielles et que la situation dans les hôpitaux et les EHPAD reste toujours très préoccupante.

La reprise ne peut se faire que si un environnement de travail sain et sécurisé est garanti à toutes.

Pour rappel, l'employeur a une **obligation en matière de santé et de sécurité** au travail pour les personnels comme pour les élèves. L'administration engage donc sa **responsabilité juridique** en cas de manquement à son devoir de sécurité et il faut donc le lui rappeler afin qu'il prenne les mesures nécessaires.

Article L41 21 -1 du Code du travail, applicable dans la Fonction publique

CE QUE NOUS DEVONS EXIGER AVANT LA REPRISE



Présence de savon liquide en permanence



Dépistage systématique des personnels et des élèves



Présence de masques FFP2, de gants et de gel hydro-alcoolique en quantité suffisante



Aménagements permettant la distanciation physique dans les locaux



Désinfection fréquente des locaux et du matériel pédagogique



Effectifs réduits permettant la distanciation physique dans les classes



Protocole pour les gestes barrières dans l'établissement, la cantine et les transports scolaires



Formation des personnels et des élèves aux gestes barrières



Cette liste n'est malheureusement pas exhaustive et peut évoluer suivant les recommandations médicales et en fonction du poste de travail.

CONTACTS

Académie de Versailles : cgteducversailles@gmail.com

Département des Yvelines : cgteducation78@gmail.com